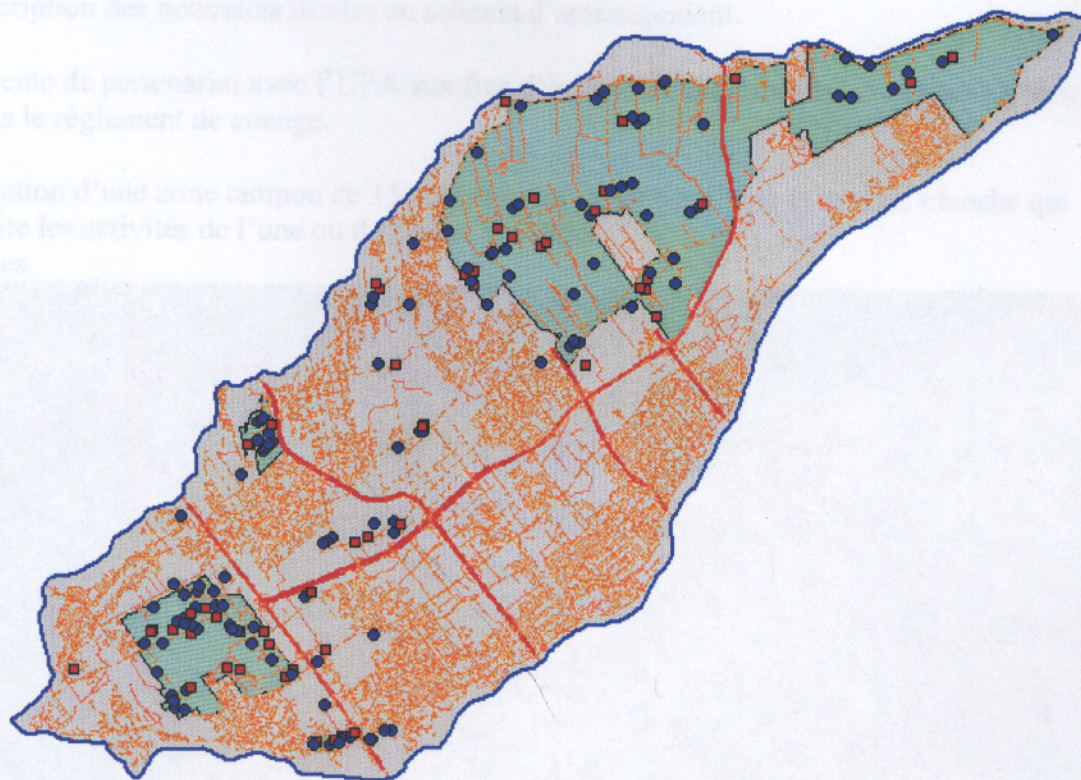


INFORMATIONS SUR LE ZONAGE AGRICOLE SECTEUR EST DE L'ÎLE DE LAVAL

215
Projet de prolongement de l'autoroute 25
entre l'autoroute 440 et le boulevard
Henri-Bourassa
DB17
Laval-Montréal
6211-06-080



- 1970 - Schéma directeur que le gouvernement reconnaît comme schéma d'aménagement de la MRC de Laval
- 1978 - Loi sur la protection du territoire agricole au Québec. Suite à cette loi, 40% du territoire de Laval est inclus dans la zone agricole.
- 1979 - Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme.
- 1989 - Laval, à l'instar de plusieurs municipalités du Québec, renégocient le zonage agricole avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
Signature d'une entente avec l'Union des producteurs agricoles de Laval (UPA)

1990 – Décret 880-90 du gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec approuve le plan de zone agricole de la municipalité de Laval adopté par la CPTAQ.

Suite au décret, la proportion du territoire de Laval qui est en zone verte tombe à 28%. La superficie agricole est d'environ 7000 ha. Le secteur est de l'île est à 83% en zone agricole soit 5600 ha.

Inscription des nouvelles limites au schéma d'aménagement.

Entente de partenariat avec l'UPA aux fins d'insérer un chapitre sur les usages agricoles dans le règlement de zonage.

Création d'une zone tampon de 15 mètres entre la zone agricole et la zone blanche qui limite les activités de l'une ou de l'autre des deux zones.

